

Saint-Ouen-sur-Gartempe

COMPTE-RENDU

**COMITE DE PROJET SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE
(87)**

Vendredi 19 juillet 2024

10h00 – 12h00



LE CADRE DU COMITE DE PROJET

Pourquoi un comité de projet ?

En application de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), les communes doivent identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes. Le Comité Régional de l'Énergie (CRE) valide ensuite les zones proposées par les communes et qui seront arrêtées par le référent préfectoral prévu à l'article L. 181-28-10 du code de l'environnement.

Dans les cas où ces zones d'accélération ne sont pas encore définies ou si un projet éolien soumis à autorisation environnementale est situé en dehors d'une zone d'accélération, **le porteur de projet doit organiser un comité de projet** au sens de l'article L.211-9 du Code de l'énergie avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et selon les modalités prévues par le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du Code de l'énergie.

A quoi sert le comité de projet ?

Le comité de projet a pour objectif de permettre une meilleure acceptabilité locale du projet d'installation de production d'énergie renouvelable en facilitant le dialogue entre le porteur du projet et les diverses parties prenantes concernées dont les collectivités locales.

Où trouvez plus d'information ?

Pour disposer d'une meilleure vue d'ensemble, nous vous invitons à la lecture de ce compte-rendu, à la lecture du Relevé-Non-Technique mis en ligne sur le site internet du projet (ici : <https://www.wpd.fr/projects/projet-eolien-de-saint-ouen-sur-gartempe/>) et à la participation à l'enquête publique qui disposera d'un dossier complet et étayé.

Les objectifs de ce comité de projet étaient les suivants :

- Informer les participants au comité de projet sur les informations requises ci-dessous :
 - Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
 - Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
 - Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
 - Les options de raccordement envisagées ;
- Permettre un échange et un dialogue sur le projet éolien en présence du porteur de projet ;
- S'interroger collectivement sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire du projet éolien.

La commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe soutien la réalisation de l'évènement et Monsieur le Maire a assisté au comité de projet.

LES PARTICIPANTS

La composition du comité de projet est établie par décret. L'article R. 211-7 du Code de l'énergie issu du Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de Projet prévu à l'article L. 211-9 du Code de l'énergie nous donne sa composition.

- **Le porteur de projet – WPD Energie 134**
 - o Renaud Roudier, responsable d'agence et chefs de projets
 - o Louis Cannac, chef de projets
 - o Zakaria Katraoui, chargé de concertation
 - o Capucine De Bouvier, responsable d'études environnementales

- **Commune d'implantation : Saint-Ouen-sur-Gartempe**
 - o Monsieur le Maire Alain Fioux

- **EPCI de la commune d'implantation : Communauté de Commune du Haut Limousin en Marche**
 - o Gilles Reynaud vice-président de la Communauté de Commune

- **Commune de La Croix-sur-Gartempe :**
 - o Monsieur Alain Pailler, Maire

- **Commune de Magnac-Laval :**
 - o Monsieur Guibert, Maire

- **Commune du Dorat:**
 - o Christian Jacquier adjoint au Maire du Dorat

- **Sous préfecture :**
 - o Marie-Christine Montazeaud.

ORGANISATION ET CONTENU DU COMITE DE PROJET :

Le comité de projet du projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe est organisé en deux parties.

1. WPD Energie 134 réalise une présentation du projet et de son prochain dépôt. La présentation du projet permet d'exposer l'ensemble de ses éléments pertinents. Un support sous format PowerPoint est présenté pendant une quarantaine de minutes pour aborder plusieurs éléments :
 - Présenter le porteur du projet ;
 - Développer les études menées (acoustiques, paysagères, environnementales...) ainsi que la démarche ERC et les mesures s'y rattachant ;
 - Aborder la concertation réalisée et revoir les contributions des participants ;
 - Observer, avec des focus complémentaires, le coût prévisionnel, le raccordement au réseau électrique, l'accès à la zone d'implantation ;
 - Donner un aperçu complet des retombées économiques locales pour le territoire.
2. Un question - réponse avec les participants au comité de projet pour compléter les propos, disposer de détails supplémentaires et formaliser son avis.

Monsieur le maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe rappelle d'abord l'ancienneté du projet. Les discussions ont lieu depuis 2016 et la concertation a duré plusieurs années pour ce projet. Celle-ci a permis d'avoir des retours globaux sur l'ensemble des points du projet, de prendre les contributions des participants et de les intégrer au projet. Monsieur le Maire aborde à nouveau le principe du comité de projet qui est de répondre aux éléments du décret et lance la réunion.

- **Implantation des éoliennes**

- **Question du public :** Ça concerne combien d'agriculteurs les éoliennes ? Je voudrais connaître leur nombre précis, notamment à ceux touchant une redevance quelconque.

Réponse du pétitionnaire et du Maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe : Une quinzaine d'agriculteurs, qui sont des propriétaires, sont concernés afin de permettre les accès, le survol, les passages de câbles et tous les éléments nécessaires à la bonne gestion du site. Tout à fait au début, le projet devait recevoir 6 éoliennes et compter 4 propriétaires concernés sur l'implantation des éoliennes. Après le déplacement d'une éolienne et le retrait d'une autre pour préserver le site et son environnement, nous sommes passés à 5 éoliennes. Aujourd'hui, cela représente deux agriculteurs qui accueilleront les éoliennes sur leurs terrains. Et ces personnes-là ont accepté et donné leur accord sur les propositions foncières faites, selon les critères paysagers, économiques, environnementaux...

- **Concertation et information du public**

- **Question du public :** Comment s'est passée la concertation ? Avez-vous bien écouté tous les avis ?
Réponse du pétitionnaire : Elle s'est bien passée dans l'ensemble avec la mise en place d'abord d'un COmité de PILotage (COFIL) qui a permis de bénéficier de l'expertise d'habitants de plusieurs communes dont ceux de La Bussière, Aupigny et Mounismes, Saint-Ouen-sur-Gartempe, Droux, du Dorat et Magnac-Laval. Le comité de pilotage a pu disposer de marges de manœuvre très larges sur des sujets fondamentaux : forme de la concertation, modalités d'information et de communication

des publics, études techniques sur l'ensemble du projet, règles et formes de l'implantation du projet... D'autres actions ont été mises en place, ouvertes aux publics avec des permanences, des balades, des bulletins d'information... Nous avons aussi eu la présence d'opposants lors des permanences pour permettre au projet de bénéficier de tous les avis des parties prenantes. Finalement, les habitants ont voté sur une implantation parmi trois proposées. Nous rappelons avoir gagné 2 étoiles aux Trophées de la Participation et de la Concertation en 2022 pour ce projet : une belle récompense pour la concertation.

- **Question du public :** J'ai vu sur le calendrier de la concertation que vous aviez réalisé des rencontres avec ma commune. Je n'ai pas le souvenir de ces rencontres... Est-ce possible de faire parvenir des comptes-rendus ou des dates précises sur ces interventions ?

Réponse du pétitionnaire : Oui, nous retrouverons ces dates précisément et nous vous enverrons les comptes-rendus des rencontres s'ils sont à notre disposition.

Vous trouverez ci-dessous les rencontres entre le pétitionnaire et la commune de Magnac-Laval :

- *Août 2017 : présentation du projet à la Présentation du projet éolien aux maires de Magnac-Laval et de Saint-Ouen-sur-Gartempe ;*
- *Avril/Mai 2022 : Rencontre lors des deux permanences publiques du maire, et présentation du projet à cette occasion ;*
- *Septembre 2022 : Échanges avec des acteurs du Territoires (SMABGA, APPMA) pour la mise en place des mesures qui ont émergé dans le cadre du Copil. Présentation du projet éolien à M. le Maire de Magnac-Laval avec M. le Maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe*

Réponse du Maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe : Je suis moi-même venu en rendez-vous avec wpd et les élus de l'époque de Magnac-Laval.

- **Remarque du Maire de Saint-Ouen-Sur-Gartempe sur la qualité de la concertation et des remarques sur le paysage :** Les remarques durant toute la concertation qui a été menée depuis plusieurs années ont toujours été modérées. Mais depuis que plusieurs projets sont apparus à proximité, on remarque que les remarques deviennent plus importantes et virulentes. Est-ce qu'elle représente la majorité de la population ? Je ne pense pas. Elles reflètent surtout certaines personnes qui se sentent lésées.

Remarque du Maire de La-Croix-sur-Gartempe : On a une enquête publique sur un projet de méthaniseur à proximité de ma commune. Il y a eu une centaine de participants, soit un faible pourcentage de la population. Néanmoins, cela ne veut pas dire qu'on y va gaiement et que tout le monde est satisfait.

Réponse du Maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe : Combien de gens viennent aux concertations aujourd'hui ? C'est tout le problème. Sur 200 habitants, j'ai 10 participants qui se présentent. Cela pose un problème de représentativité mais cela permet quand même d'avoir un avis local.

- **Question du public :** Comment est-ce qu'on pourra avoir accès aux données et aux informations sur le projet ?

Réponse du pétitionnaire : La conception du projet est faite grâce aux études réalisées et au processus de concertation engagé. Aujourd'hui nous avons une implantation qui nous semble la bonne et qui respecte tous les critères réglementaires et locaux. Nous avons envoyé le Relevé-Non-Technique (RNT) aux communes concernées et il sera bientôt disponible sur la page internet du projet. C'est à la préfecture de donner son avis par la suite et à l'enquête publique de s'exprimer où le dossier d'étude d'impact et le RNT seront consultables. Nous ferons parvenir l'ensemble des documents à disposition pour mieux informer le public.

- **Maire de la Croix sur Gartempe** : A propos des impacts sur le territoire, je n'ai pas de remarques particulières à faire. En revanche, lorsque le projet est déposé, il n'est plus possible de nous exprimer ?
Réponse du pétitionnaire : Il sera toujours possible de vous exprimer. Après la concertation volontaire, c'est l'enquête publique qui prendra le relais en lien avec le commissaire enquêteur.

- Volet paysage

- **Question du public** : Quel sera l'impact paysager sur les hameaux proches de Magnac-Laval ? Un des hameaux n'est pas présent sur la partie paysagère de votre support. Je ne comprends pas comment il a pu être oublié.

Réponse du pétitionnaire : Notre projet éolien est localisé à 5km de Magnac-Laval. Le bourg et la commune n'ont pas été mis en marge de notre étude d'impact mais bien au centre afin d'établir complètement l'impact paysager sur le territoire. Notre experte paysager a indiqué un impact faible au regard :

- du nombre de rues auxquelles on peut observer le projet ;
- la qualité et la perception du projet depuis ces points d'observation.

Les éoliennes sont perceptibles de manières récurrentes mais partielles : on ne voit que les bouts de pâles. Depuis le centre-bourg, les éléments bâtis limitent fortement la visibilité des éoliennes. Sur la sortie ouest de Magnac-Laval, c'est la D942, on a bien une visibilité sur le projet mais masqué par la trame végétale la plupart du temps. On dispose de photomontage précis sur ces linéaires.

- **Remarque du public** : Il y a les 2/3 de ma commune qui ne sont pas localisés dans le centre-bourg. Il faut aussi penser aux hameaux à proximité de votre projet, les plus touchés par un impact visuel dégradé. Le hameau de Luchat par exemple sera aux premières loges. Enfin, on sait qu'un de vos concurrents a pris des photos à des endroits inutiles, planquées derrière des arbres sur des chemins. Je voudrais des photos de tous les hameaux.

Réponse du pétitionnaire : Toutes les photos seront disponibles dans le carnet de photomontage qui sera mis à disposition lors de l'enquête publique. Il est impossible, dans le comité de projet, de vous présenter l'ensemble des photomontages mais vous aurez bien entendu accès à ces 150 pages issues du carnet. La plupart de nos prises de vues sont en hauteur pour bien caractériser la situation paysagère.

Réponse du Maire de Saint-Ouen sur Gartempe : Un habitant de Luchat était présent régulièrement aux comités de pilotage du projet. J'y étais présent à chaque fois et aucune réaction particulière n'a été notée. Il est venu plusieurs fois.

- **Question du public** : On se sent encerclés par les éoliennes puisque des zones pour l'éolien émergent à proximité de chez nous mais en nombre beaucoup trop grand.

Réponse de la Communauté de Commune du Haut Limousin en Marche : Nous avons voté en Conseil Communautaire des objectifs précis de production électrique avec des énergies renouvelables. Il s'agit de disposer sur le territoire d'une centaine d'éoliennes. Un recensement a été établi en 2021 qui a permis d'observer que nous avons presque atteint notre objectif avec environ 90 éoliennes installées. On reste sur ces objectifs-là et nous ne dépasserons pas notre objectif.

- **Remarque du Maire de La-Croix-sur-Gartempe** : Pourtant, je dispose de chiffres produit par la préfecture, dans l'atlas départemental, qui indique 120 éoliennes. Vos chiffres ne sont donc peut-être pas à jour parce que c'est au-delà de l'objectif fixé.

Réponse de la Communauté de Commune du Haut Limousin en Marche : Le territoire, dans son entièreté, a voté pour une centaine d'éolienne. Lorsque l'objectif sera atteint, on verra collectivement

ce qu'il faudra faire, avec une délibération et un passage en conseil communautaire. Et les développeurs éoliens le comprennent. Je ne partage pas votre analyse ni vos chiffres.

- Volet mesures de compensation

- **Question du public :** Avez-vous consulté la Communauté de commune sur les compensations écologiques ?

Réponse du pétitionnaire : La compensation écologique est stricte sur le projet : elle doit représenter le double de ce qu'est présent. Nous respecterons cette réglementation. On doit aussi retrouver l'ensemble des fonctionnalités sur le site : cela veut dire que la compensation doit permettre de retrouver toutes les caractéristiques du milieu. Dans cet esprit-là, on a contacté le SMAGBA (*Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents*), qui est un acteur de territoire de référence.

Nous avons fait attention à s'insérer dans une démarche de territoire pour ces mesures de compensation afin de faire sens et de ne pas l'exclure. Et le territoire de la commune est inclut dans le périmètre du SMAGBA. De plus, l'implantation du projet est incluse dans le périmètre de la Gartempe donc le syndicat de l'eau avait toute sa place et notre première réaction a été de les consulter.

- **Question du public :** Pourquoi n'avez-vous pas pris contact avec le CEN ?
- **Réponse du pétitionnaire :** Le CEN est complètement intégré même si nous n'avons pas de mesures projetées avec eux. Nous travaillons avec Prom'haies (compensation et accompagnement) qui est sur le même créneau que le CEN. Pour la création de zones écologiques, nous disposons de réserves foncières avec les propriétaires à proximité du projet donc nous n'avons pas eu besoin de travailler avec eux.

Réponse du Maire de Saint-Ouen-sur-Gartempe : Il est intéressant de noter que les propriétaires de bois et exploitants agricoles ne sont pas assujettis de la même façon aux impacts sur leurs terres alors que les développeurs éoliens doivent mettre en place des mesures de compensation...

- Volet environnemental

- **Remarque du Maire de La-Croix-sur-Gartempe :** Sur les enjeux ornithologique, l'importance de la grue cendrée est minorée sur votre dépôt. On sait que les éoliennes sont dangereuses pour les couloirs de migration. Et là typiquement on est en plein dedans alors même qu'on en voit des dizaines de milliers chez nous.

Réponse du pétitionnaire : On est sur un couloir de migration secondaire puisque les grues contournent le Massif central. C'est pour cela que vous en voyez beaucoup. Ce qui a été fait :

- on a enlevé une éolienne pour limiter l'effet barrière, avec une vision non pas à l'échelle de notre projet mais à l'échelle du département, en observant aussi tous les parcs éoliens présents ;
- l'emprise des éoliennes est de moins d'un kilomètre et les trouées créées sont suffisantes pour le passage des oiseaux ;
- la grue cendrée vole à plus de 400m de hauteur et nos éoliennes sont à 200m de hauteur. On est largement en dessous de la migration de la grue. Il arrive qu'elle vole plus bas en période de brouillard : nous avons un système de suivi lors des migrations ;
- On s'appuie aussi sur les études scientifiques et la bibliographie présente pour juger de cet enjeu.

La sensibilité de la grue est faible par rapport à d'autres espèces d'oiseaux ; elle est moins sensible à l'éolien que d'autres. Vous pourrez retrouver toutes les informations dans notre étude d'impact.

Les prochaines étapes :

Le présent compte rendu est partagé avec l'ensemble des participants.

Le pétitionnaire met en ligne le Relevé Non Technique sur le site internet du projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe ici : <https://www.wpd.fr/projects/projet-eolien-de-saint-ouen-sur-gartempe/>

L'enquête publique commence prochainement et le pétitionnaire s'engage à informer les habitants de Saint-Ouen-sur-Gartempe et des communes limitrophes.

L'instruction du dossier fera également l'objet d'un bulletin d'information spécifique.